

Rapport du conseil communal du 13 octobre 2025 à 17.30 heures

Absent excusé : /

Séance publique

1. Présentation et approbation des plans de gestion 2026 du triage forestier de Rosport-Mompach

Les préposés forestiers Luc Etringer et Tom Giefer présentent les plans de gestion 2026 du triage forestier de Rosport-Mompach.

Le plan de gestion pour la forêt soumise au régime forestier prévoit des dépenses de 516.600,00 € et des recettes à hauteur de 395.600,00 €.

Le plan de gestion pour activités connexes prévoit des dépenses de 92.000,00 € et aucune recette.

Le conseil communal approuve les plans de gestion 2026 de la forêt communale à l'unanimité des voix.

2. Vote d'un crédit supplémentaire du budget ordinaire 2025

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un crédit supplémentaire de 40.000,00 € au budget des dépenses ordinaires de l'exercice 2025 pour l'entretien du domaine forestier, notamment pour les travaux de coupe de bois. Le boni actualisé s'élève à 593.531,71 €.

3. Pacte Climat 2.0 – approbation du « Energieleitbild ».

Lors de la dernière certification en 2022, la Commune de Rosport-Mompach a atteint 70,6%, ce qui correspond à la catégorie 3 (65%). Le prochain audit aura lieu le 20 octobre 2025. En vue de cet audit, le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le document « Energieleitbild » qui définit les objectifs d'ici 2030 dans les domaines suivants :

1. énergies renouvelables et efficacité énergétique ;
2. protection du climat et gestion des conséquences du changement climatique ;
3. mobilité ;
4. gestion des déchets et des ressources et économie circulaire ;
5. sobriété et communication ;
6. gestion des eaux et qualité de l'air ;
7. réduction de la consommation d'espace et participation ;

Le document afférent peut également être consulté sur le site internet www.rosportmompach.lu.

4. Approbation de l'organigramme actualisé des salariés à tâche manuelle au service technique – version octobre 2025

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'organigramme actualisé des salariés à tâche manuelle au service technique, version octobre 2025. Ce dernier prévoit la création de plusieurs postes, ceci principalement afin de combler l'absence, respectivement les restrictions de plusieurs salariés :

Service jardinage :

- 2 postes à durée déterminée, groupe de salaire B, degré d'occupation 100% ;
- 1 poste à durée indéterminée, groupe de salaire B, option d'avancement au groupe de salaire C, degré d'occupation 100% (recrutement interne) ;

- 1 poste à durée indéterminée, groupe de salaire B, option d'avancement au groupe de salaire C, degré d'occupation 100% (poste supplémentaire).

Equipe nettoyage :

- 1 poste à durée indéterminée, groupe de salaire B, degré d'occupation 100% (recrutement interne).

5. Éclairage public – définition du modèle de luminaire

Afin de créer une image harmonieuse dans les villages, le conseil communal définit à l'unanimité des voix le modèle Zelda du fabricant Eclatec comme luminaire d'éclairage extérieur à LED à utiliser sur le territoire communal.

6. Adoption d'un règlement de circulation

Le conseil communal édicte à l'unanimité des voix le règlement de circulation à l'occasion du chantier « Campus Bur ».

7. Transactions immobilières

7.1. Compromis de vente concernant l'acquisition de plusieurs parcelles sises à Moersdorf, au lieu-dit « Zwischen den Graben »

Le conseil communal approuve avec 10 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention (François Hurt) un compromis de vente signé en date du 5 septembre 2025 par le collège des bourgmestre et échevins et Nicolas Bettendorff aux termes duquel ce dernier déclare vendre à la commune cinq parcelles d'une contenance totale de 28,45 ares sises à Moersdorf, au lieu-dit « Zwischen den Graben » moyennant un prix de vente de 150,00 € l'are, soit au total de 4.267,50 €. L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de la renaturation des parcelles prémentionnées.

7.2. Acte de vente concernant l'acquisition de plusieurs parcelles du « Kierchefong »

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un acte de vente passé en date du 1^{er} octobre 2025 entre le collège des bourgmestre et échevins et le Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique aux termes duquel ce dernier vend à la commune vingt-cinq parcelles sises dans les sections cadastrales RA de Steinheim, RB de Rosport, RC de Hinkel, RD de Girst, RE de Dickweiler, RF d'Oswweiler-Est, MA de Herborn, ME de Moersdorf et MF de Born moyennant un prix de vente 47.722,00 €. L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'entretien des infrastructures publiques déjà existantes et de l'embellissement de l'image des villages de la commune.

7.3. Compromis de vente concernant l'acquisition d'une parcelle sise à Rosport, au lieu-dit « Rue du Camping »

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un compromis de vente signé en date du 17 septembre 2025 par le collège des bourgmestre et échevins et les copropriétaires Beffort-Weydert aux termes duquel ces derniers déclarent vendre à la commune une parcelle d'une contenance de 1,50 are sise à Rosport, au lieu-dit « Rue du Camping » moyennant un prix de vente de 6.000,00 € l'are, soit au total de 9.000,00 €. L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'entretien d'une infrastructure publique déjà existante.

8. Approbation d'un contrat de fermage

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un contrat de fermage signé en date du 17 septembre 2025 par le collège des bourgmestre et échevins et les copropriétaires Beffort-Weydert aux termes duquel ces derniers déclarent louer à la commune une parcelle d'une contenance de 1,50 are sise à Rosport, au lieu-dit « Rue du Camping ». Le fermage est conclu pour une durée de quinze ans à partir du 1^{er} juin 2025, tacite reconduction d'année en année et le fermage est fixé à 45,00 € l'are, soit au total à 57,50 € par an.

9. Décision relative à l'exercice du droit de préemption

Le conseil communal renonce à l'unanimité des voix au droit de préemption concernant la vente de la parcelle cadastrale n° 1712/4146 sise à Born, au lieu-dit « Born ».

10. Modification du règlement relatif à l'octroi d'une allocation de solidarité (ancienne allocation de vie chère) – prime énergie 2025

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de :

- dénommer l'aide allouée par la commune *allocation de solidarité* afin d'éviter toute confusion éventuelle avec l'allocation de vie chère allouée par le Fonds national de solidarité (FNS) ;
- d'allouer pour l'année 2025 une prime énergie, respectivement une prime énergie réduite, correspondant à 60% de l'aide afférente versée par le FNS.

11. Nouvelle fixation du prix de vente d'un repas sur roues

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le prix de vente d'un repas sur roues s'élève à 14,35 € (12,94 € par repas et 1,41 € pour la livraison d'un repas).

Par courrier du 29 août 2025, SERVIOR a informé la commune qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, ses tarifs seront adaptés comme suit :

- 13,96 € par repas,
- 1,56 € pour la livraison d'un repas,

donc au total à 15,52 € par repas.

Cette hausse est due à plusieurs facteurs économiques dont notamment la hausse du prix des denrées alimentaires, des frais de personnel et du salaire social minimum.

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'adapter le prix de vente d'un repas sur roues à partir du 1^{er} janvier 2026 au prix d'achat auprès de SERVIOR, à savoir 15,52 € par repas (13,96 € par repas et 1,56 € pour la livraison d'un repas).

Cette taxe correspond au prix d'achat d'un repas avec transport vers Echternach auprès de SERVIOR. La commune assume à ses frais le transport des repas vers les clients.

12. Cérémonie pour les sportifs méritants des saisons 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 – fixation des récompenses.

Le conseil communal fixe à l'unanimité des voix les récompenses à remettre aux sportifs individuels, respectivement aux équipes lors de la cérémonie pour les sportifs méritants des saisons 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 qui aura lieu en date du 11 novembre 2025 au centre culturel « A Lannen » à Osweiler.

13. Approbation d'une convention

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix une convention passée en date du 4 septembre 2025 entre le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, l'école régionale de musique de la Ville d'Echternach et la Commune de Rosport-Mompach

concernant l'intervention temporaire d'enseignants de l'enseignement musical dans le cadre de projets de collaboration entre l'enseignement fondamental et l'enseignement musical communal au cours de l'année scolaire 2025/2026. Il s'agit plus précisément d'une leçon hebdomadaire par classe et pour une durée maximale d'un trimestre dans les six classes du cycle 1 à Rosport et à Mompach. La participation financière étatique est limitée à un maximum de 3.750,00 € brut par année scolaire et par leçon.

14. Création d'une nouvelle commission consultative communale

Le conseil communal crée à l'unanimité des voix une commission consultative communale pour la conservation du patrimoine local. Le nombre de membres de la commission est fixé à 13 (11 membres + 2 conseillers communaux). Toute personne ayant une attache à la commune pourra présenter sa candidature.

15. Approbation d'un contrat de concession funéraire

Conformément à l'article 20 (intérêt direct) de la loi communale modifiée, Reiner Hesse, conseiller, quitte la salle de séances avant que le conseil communal passe à la discussion et au vote sur l'objet en question.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un contrat de concession pour une sépulture de famille au cimetière à Girsterklaus (pré de dispersion).